



19/20, SALAIRES... A CHACUN SON ANNIVERSAIRE !

Le 3 novembre 2006, le SNJ et la Cfdt ont rencontré la DRH de France 3 dans le cadre du préavis déposé pour le 6 novembre 2006 à compter de 18h55.

La Direction a, une fois de plus, demandé la position de nos organisations sur le « protocole d'accord » proposé à la signature.

Nous lui avons précisé, une fois de plus, que ce texte ne répond pas à la revendication posée et qu'en conséquence le préavis était maintenu.

N'EN DEPLAISE AUX COMPLICES DE LA DIRECTION, NOUS FETERONS DONC ENSEMBLE, LUNDI 06 NOVEMBRE 2006, LE 10^{ème} ANNIVERSAIRE DU BLOCAGE DU POINT D'INDICE.

Paris, le 03 novembre 2006